

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
23 Juin 2017

Nombre de Conseillers

En exercice	29
Présents	19
Votants	29

OBJET :
**07. CONCESSION
QUARTIER LA
BATELLERIE. COMPTE
RENDU D'ACTIVITÉ AU
CONCEDANT.
APPROBATION.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 04/07/2017

Reçu en préfecture le 04/07/2017

Affiché le

06 07 2017

3954004-20170630-04072017007 LN-DE 59560



L'an deux mil-dix-sept, le Trente JUIIN à quinze heures trente minutes

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – M. KUJAWA Philippe – Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – M. DIDELOT Bernard – Mme BEURAERT-CEUGNART Martine – M. MARCINKOWSKI Claude – Mme BOULENGER-HAVEZ Delphine – M. VERWAERDE Franckie Adjoint – Mme CARREZ-DEWERDT Marie-France – M. DEBAECKER Yves – M. BAUDRY José – M. MABRIEZ Philippe – M. LEMETTRE Jean-Louis – Mme COUSSEMAKER-DEBERDT Murielle – Mme PLE-BOULENGUER Sandra – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – M. HUE Jean-Luc – Mme DUMONT Catherine – Mme ADONEL Louise Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES : Mme CARON Sophie – Mme BORDEAU-MURA Charlotte – Mme BILLIAU-BODELLE Marie-Françoise – Mme BOUVET Margaret – M. SERE Soarey Idriss – Mme ROUSSELLE-POTTIEZ Corine – M. MILLE Cédric – M. PARENT Jacques – M. LORIDAN Bernard – Mme DI PENTA Anna **donnant délégations respectives** à M. BAUDRY José – Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – Mme CARREZ-DEWERDT Marie-France – M. DUYCK Joël – Mme BOULENGER-HAVEZ Delphine – Mme COUSSEMAKER-DEBERDT Murielle – M. DIDELOT Bernard – M. HUE Jean-Luc – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – Mme ADONEL Louise.

M. KUJAWA Philippe a été élu Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

En application de l'article 17 de la convention passée entre la commune et la société NORDSEM, Aménageur du quartier la Batellerie, la collectivité est destinataire, es qualité de concédant, du bilan annuel d'activité 2016 réalisé par le concessionnaire.

Celui-ci a été soumis à l'assemblée délibérante, afin qu'elle procède à son approbation, conformément à l'article L.300-5 du Code de l'Urbanisme.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte Rendu d'Activité au Concédant 2016 qui lui a été présenté.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.